

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

Objet : RD - Affectation du résultat 2015 - Budget régie de l'assainissement

• date de convocation le 24 juin 2016

• nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 59

Barberaz

Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis - Christophe Pierretton

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Challes-Jes-Eaux

Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Cognin

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas

Curienne

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Les Déserts

Michel André

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen - Michel Fournier

Saint-Baldoph

Christophe Richel - Jacqueline Rol

Saint-Cassin

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoit Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 095-16 C

objet RD - Affectation du résultat 2015 - Budget régie de l'assainissement

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, expose que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 du budget de la régie de l'eau de Chambéry métropole est de 5 598 640,89 € (dont 10 316,61 € pour l'assainissement non collectif).

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé l'affectation suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement

BUDGET ASST - EXERCICE 2015	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	2 976 421,16
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	2 622 219,73
Résultat de clôture (A)	5 598 640,89
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	- 367 695,63
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 1 218 325,11
Résultat de clôture (B)	- 1 586 020,74
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	1 706 831,00
Recettes d'investissement	2 413 942,00
Solde à reprendre (C)	707 111,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	878 909,74
AFFECTATION AC + ANC	
Excédent/déficit d'investissement (001)	- 1 586 020,74
Recettes d'investissement (1068)	878 909,74
Report à nouveau en fonctionnement (002)	4 719 731,15
DONT AFFECTATION ANC	
Excédent/déficit d'investissement (001)	5 668,50
Recettes d'investissement (1068)	5 668,50
Report à nouveau en fonctionnement (002)	4 648,11
AC = Assainissement collectif	
ANC = Assainissement non collectif	

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération portant constatation du compte administratif 2015 du budget annexe de la régie de l'assainissement,

Vu l'avis de la commission des finances du 09 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : affecte la somme de 878 909,74 € (dont 5 668,50 € pour l'assainissement non collectif) au financement de l'investissement par inscription en excédents de fonctionnement capitalisés (Imp. 1068) et **reporte** le solde, soit 4 719 731,15 € (dont 4 648,11 € pour l'assainissement non collectif), en recettes de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté).

le président,
Xavier Dullin